



n°144 - 2023

Analyses et synthèses

Synthèse de l'enquête déclarative de 2022 sur la gestion des données alimentant les calculs prudentiels des organismes d'assurance



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Avertissement au lecteur : contexte et limites

Le secrétariat général de l'ACPR a lancé en 2022 une enquête par questionnaire portant à la fois sur la qualité des données et la sécurité du système d'information auprès des acteurs opérant sur le marché français de l'assurance, sollicités soit directement soit par l'intermédiaire des fédérations professionnelles.

Le questionnaire en ligne, ouvert du 18 mai au 30 juin, a permis de recueillir les réponses de 239 organismes.

Cette autoévaluation fait suite à celles de 2015, 2017 et 2019 qui portaient sur la qualité des données (QDD), le système d'information (SI) et sa sécurité (SSI). L'occurrence 2022 reprend les thématiques de qualité des données et de sécurité des SI des années précédentes et inclut de nouvelles questions.

Ce document présente les principaux enseignements concernant la gestion par les assureurs français des données alimentant en particulier leurs calculs prudentiels, établis sur la base de leurs déclarations. Dans la suite, sous le vocable « les organismes », sera désignée la population des organismes ayant répondu à l'enquête.

Synthèse

Cette synthèse souligne les pratiques déclarées par les organismes d'assurance qui restent à améliorer.

Tout d'abord, concernant la gouvernance, **les politiques portant sur la qualité des données** sont maintenant rédigées et validées **mais sont rarement déployées dans leur intégralité**. Si un **responsable du dispositif de gestion de la QDD** est nommé, il **n'est bien souvent dédié à cette activité qu'à temps partiel**.

Des indicateurs de suivi de la qualité des données ont été mis en place par la plupart des organismes et sont principalement produits trimestriellement et annuellement. **Néanmoins, la synthèse de ces indicateurs et les conclusions qui en découlent sont encore trop peu présentées en comité exécutif** et au conseil d'administration.

Par ailleurs, si la majorité des organismes se sont dotés d'un répertoire des données, **l'évaluation de la criticité des données n'est pas encore systématique** et se fait, le plus souvent, uniquement à dire d'expert.

La formalisation des cartographies des flux de données est une pratique maintenant très répandue mais **ces cartographies sont toutefois incomplètes**. De plus, **le lignage des données n'est pas documenté dans son intégralité et les modes d'alimentation des flux de données, qu'ils soient automatiques ou manuels, sont assez peu décrits**. Enfin, l'utilisation d'outils spécifiques pour la réalisation du lignage est encore restreinte.

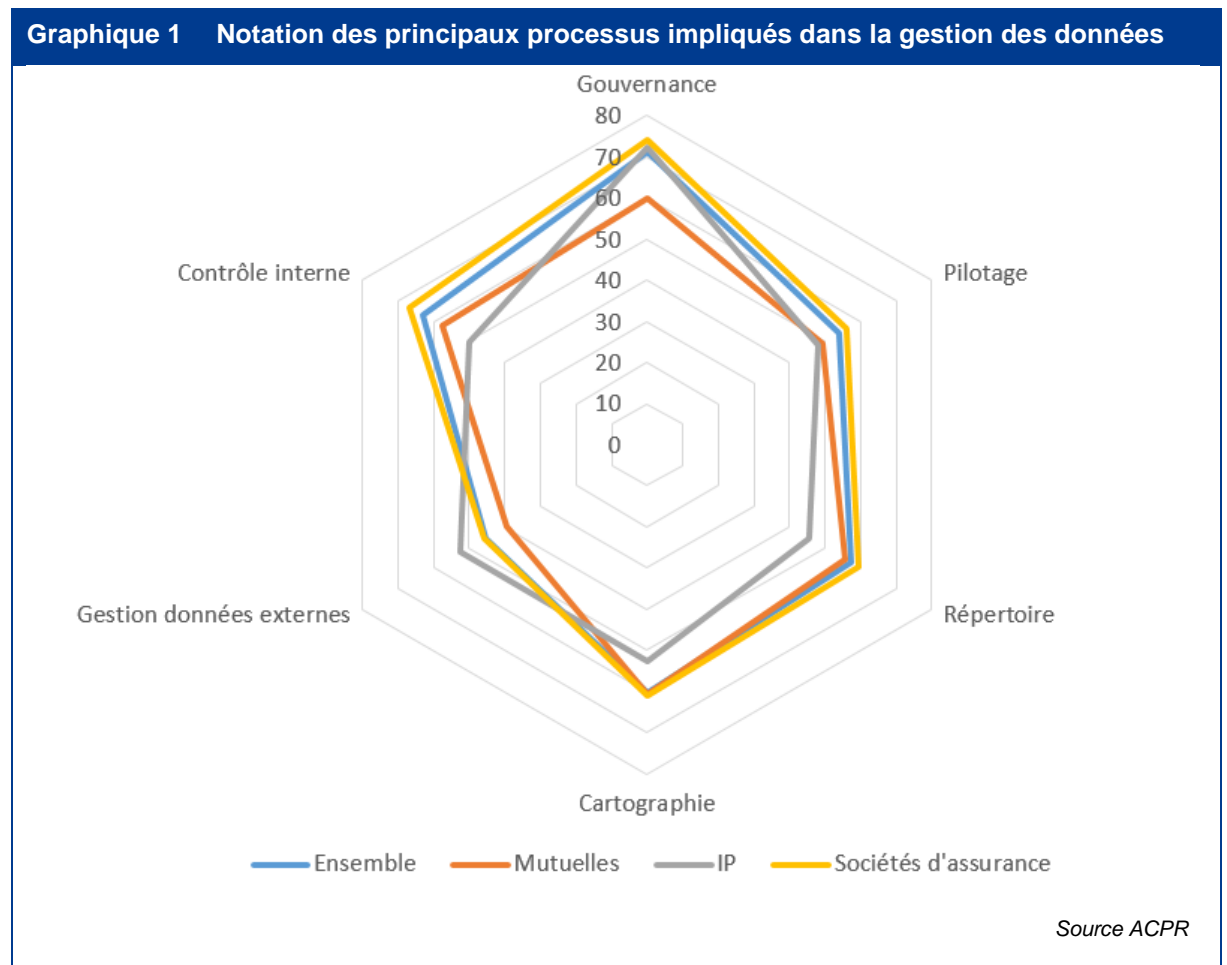
Le niveau de maîtrise des données externes (cela concerne en particulier les données provenant des intermédiaires d'assurance) **s'avère inférieur à celui des données gérées en propre** par les organismes et paraît demeurer un point faible pour la majorité des organismes. Par ailleurs, ces données externes sont très souvent intégrées dans les systèmes d'information des organismes à un niveau de granularité différent de celui des données internes.

Enfin, bien que le risque de mauvaise qualité des données soit identifié par les organismes, **des contrôles sont manquants aux étapes clés du cheminement des données et le recensement des contrôles de 1^{er} niveau¹ (manuels et automatiques) reste insuffisant**. **Les dispositifs de contrôle de 2^{ème} et 3^{ème} lignes de défense² sont encore peu déployés sur le sujet**. **Sur ce dernier aspect, peu de missions d'audit incluant un volet QDD sont réalisées chez les prestataires**.

¹ Contrôles de 1^{er} niveau : contrôles automatiques et contrôles réalisés par les opérationnels métiers et leur hiérarchie

² La 2^{ème} ligne de défense réalise les contrôles de 2^{ème} niveau : contrôles réalisés par le contrôle permanent indépendant du 1^{er} niveau. La 3^{ème} ligne de défense correspond à l'audit interne

L'attribution d'un score aux réponses individuelles permet de mesurer et visualiser la maturité moyenne du marché sur les différentes thématiques abordées dans l'enquête et de constater des écarts entre les différentes populations d'organismes :



Mots-clés : qualité des données, répertoire des données, gouvernance, gestion des risques, contrôle interne

Étude réalisée par le Pôle Qualité des données et Systèmes d'Information de la Direction des Contrôles Spécialisés et Transversaux de l'ACPR³.

³ Ont contribué à cette étude Carole BARBAUD, Sabrina BOURNIQUE, Aboubakar Camara, Yann COUTENCEAU, Julia FAURE et Valérie PIQUET

SOMMAIRE

TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS	5
RESULTATS DÉTAILLÉS	7
1. Gouvernance et politique de qualité des données	7
2. Pilotage de la qualité des données	9
3. Répertoire des données	11
4. Cartographique des flux	13
5. Caractéristiques de la gestion des données externes	14
6. Dispositif de contrôle interne	16

TYOLOGIE DES RÉPONDANTS

Les résultats de cette enquête sont établis sur la base des réponses de 239 organismes (contre 198 en 2019). Les organismes ayant répondu à cette nouvelle enquête totalisent 88 % du chiffre d'affaires réalisé en 2021 par les sociétés d'assurance et de réassurance agréées en France.

Les résultats peuvent être visualisés selon 2 types de répartition des répondants. Ils sont principalement détaillés en fonction de la taille des organismes. À cet effet, une segmentation a été définie selon le chiffre d'affaires des organismes (primes ou cotisations) en 2021 :

- Premier quartile, primes entre 0 et 68 MEUR : « Petits organismes » ;
- Second quartile, primes entre 68 MEUR et 383 MEUR : « Organismes moyens » ;
- Troisième quartile, primes entre 383 MEUR et 1 200 MEUR : « Organismes importants » ;
- Dernier quartile, primes supérieures à 1 200 MEUR : « Organismes majeurs ».

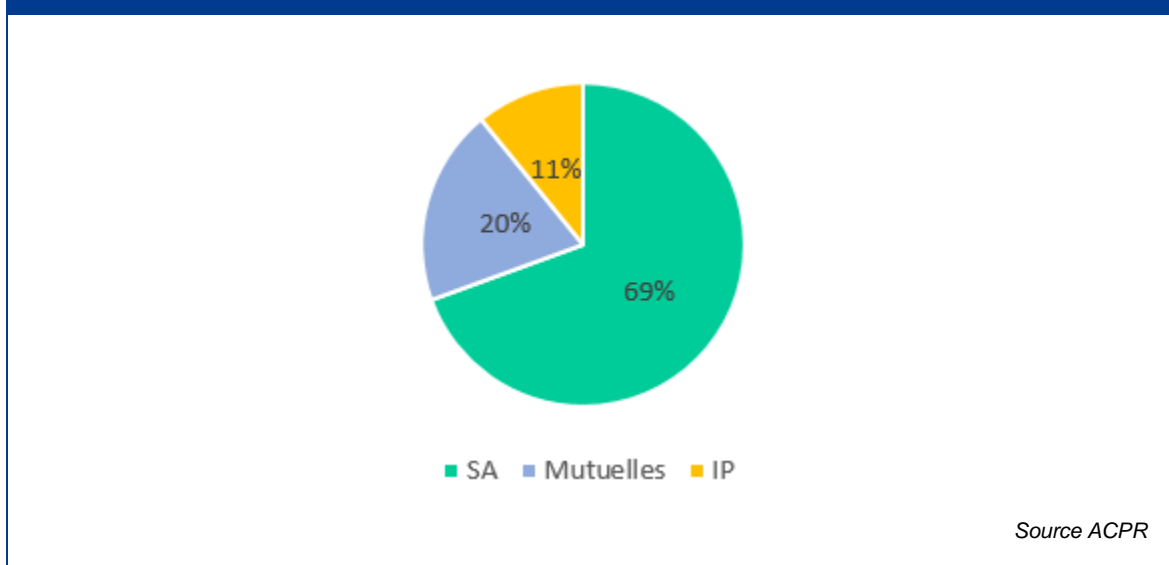
Les résultats sont parfois également présentés en fonction de la forme juridique des organismes, selon qu'ils relèvent du code des assurances⁴, du code de la mutualité⁵ ou du code de la sécurité sociale⁶. Par convention, dans la suite du document, les 3 groupes ainsi constitués seront respectivement nommés SA, Mutuelles et IP. Même si les effectifs des trois populations sont déséquilibrés (*cf. infra*), cette classification permet d'observer les éventuelles disparités entre elles : cette classification a vocation à « personnaliser » les résultats de l'enquête selon les 3 grandes populations opérant sur le marché de l'assurance en France mais peut avoir moins de sens du point de vue économique. Notamment, leur composition selon le critère de la taille est hétérogène : par exemple, le groupe des mutuelles comprend 76 % d'organismes de taille modeste tandis que le groupe des sociétés de (ré)assurance est constitué à 59 % d'organismes « importants » et « majeurs ». En particulier, l'évolution de la composition des groupes entre les enquêtes 2019 et 2022 peut interférer dans l'interprétation de l'évolution des résultats.

⁴ Les organismes relevant du code des assurances sont les sociétés d'assurance et de réassurance, les fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) et les succursales de pays tiers

⁵ Les organismes relevant du code de la mutualité sont les mutuelles et les mutuelles et unions de retraite professionnelle supplémentaire (MRPS)

⁶ Les organismes relevant du code de la sécurité sociale sont les institutions de prévoyance (IP) et institutions de retraite professionnelle supplémentaire (IRPS)

Graphique 2 Répartition des répondants selon leur forme juridique



Le tableau ci-dessous synthétise la distribution des répondants selon les quartiles définis et selon le code dont ils relèvent :

Type d'organisme		Taille d'organisme (total de primes)				Total répondants	Part (en %)	Marché 12/2021	Taux de participation
		Petits	Moyens	Importants	Majeurs				
Type d'organisme	Sociétés d'assurance et de réassurance, FRPS, succursales de pays tiers (SA)	29	39	52	46	166	69%	284	58%
	Mutuelles vs totalement substituées & MRPS (Mutuelles)	24	12	5	6	47	20%	350	13%
	Institutions de prévoyance et IRPS (IP)	6	9	3	8	26	11%	34	76%
Total répondants		59	60	60	60	239	100%	668	36%

N.B. : les 50 organismes de plus grande taille du marché français ont tous participé à l'enquête

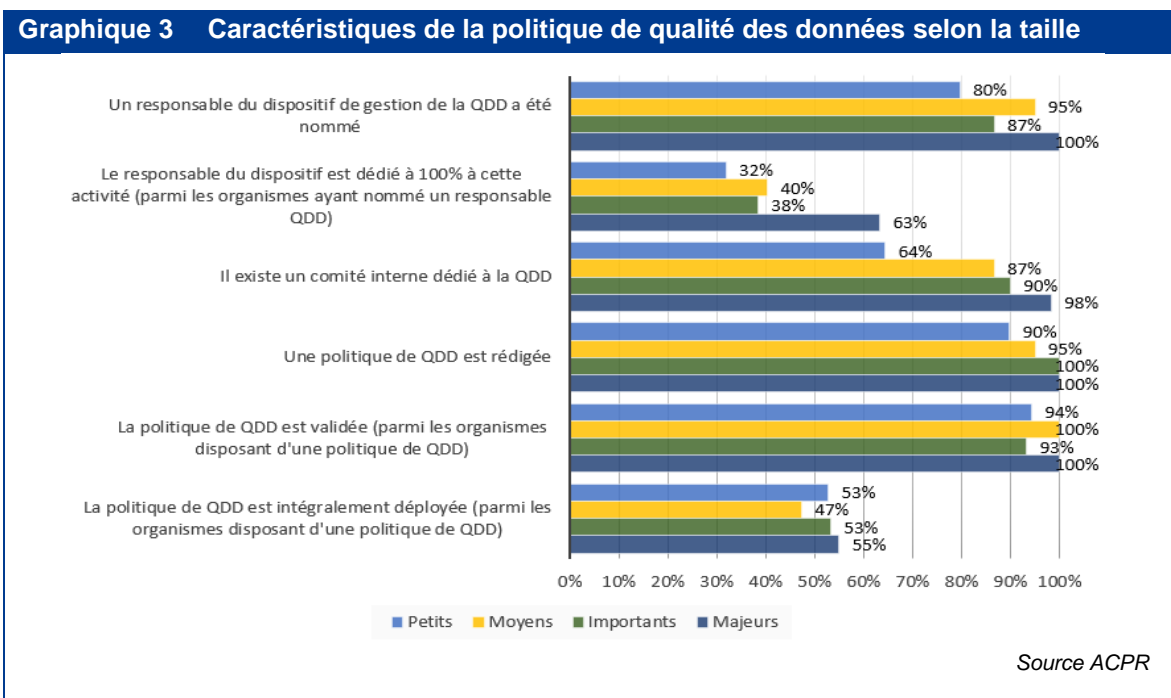
RÉSULTATS DÉTAILLÉS

1. Gouvernance et politique de qualité des données

La plupart des organismes ont rédigé et validé une politique QDD (à l'exception de quelques organismes de taille modeste). En revanche, cette politique est déployée dans son intégralité dans seulement 52 % des organismes. En particulier, les institutions de prévoyance indiquent toutes avoir rédigé une politique QDD mais 62 % d'entre elles ne l'ont pas encore totalement mise en œuvre.

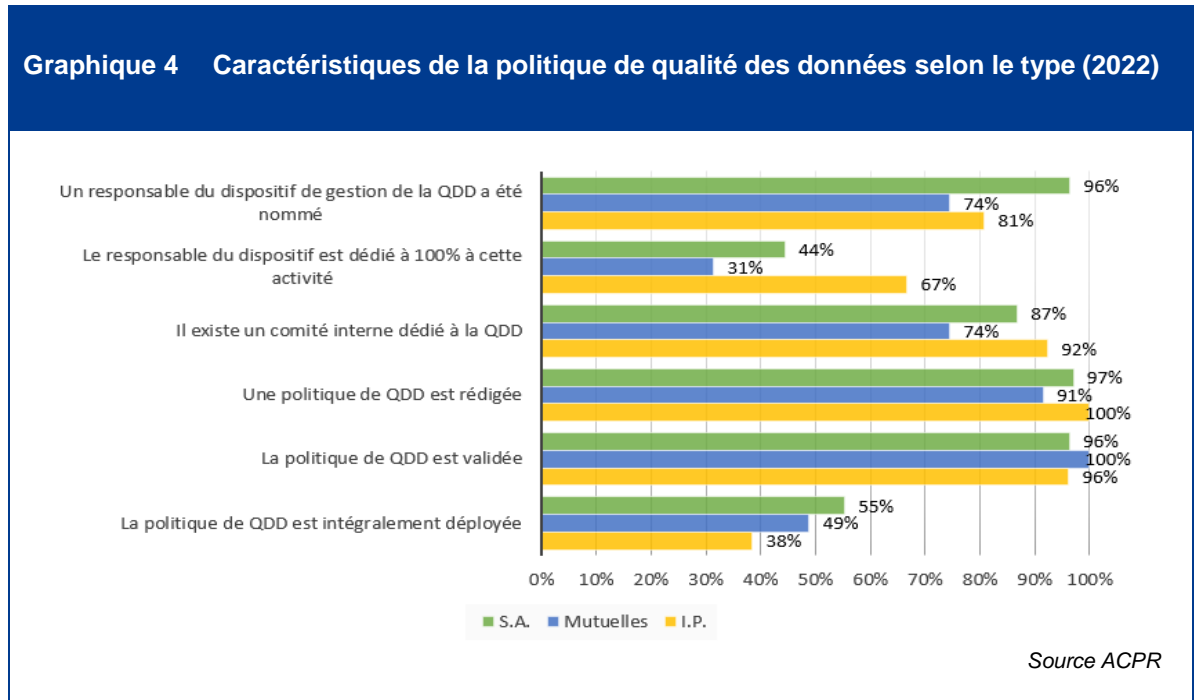
Par ailleurs, bien qu'une grande majorité des organismes (90 %) ait nommé un responsable du dispositif de gestion de la QDD, moins de la moitié d'entre eux (44 %) sont intégralement dédiés à cette activité. Même dans les organismes classés majeurs, cette proportion ne s'élève qu'à 63 %.

Enfin, si un comité interne dédié à la QDD est maintenant mis en place dans la majorité des organismes (85 %), des disparités sont perceptibles entre les organismes les plus modestes⁷ (64 %) et les autres (92 %).

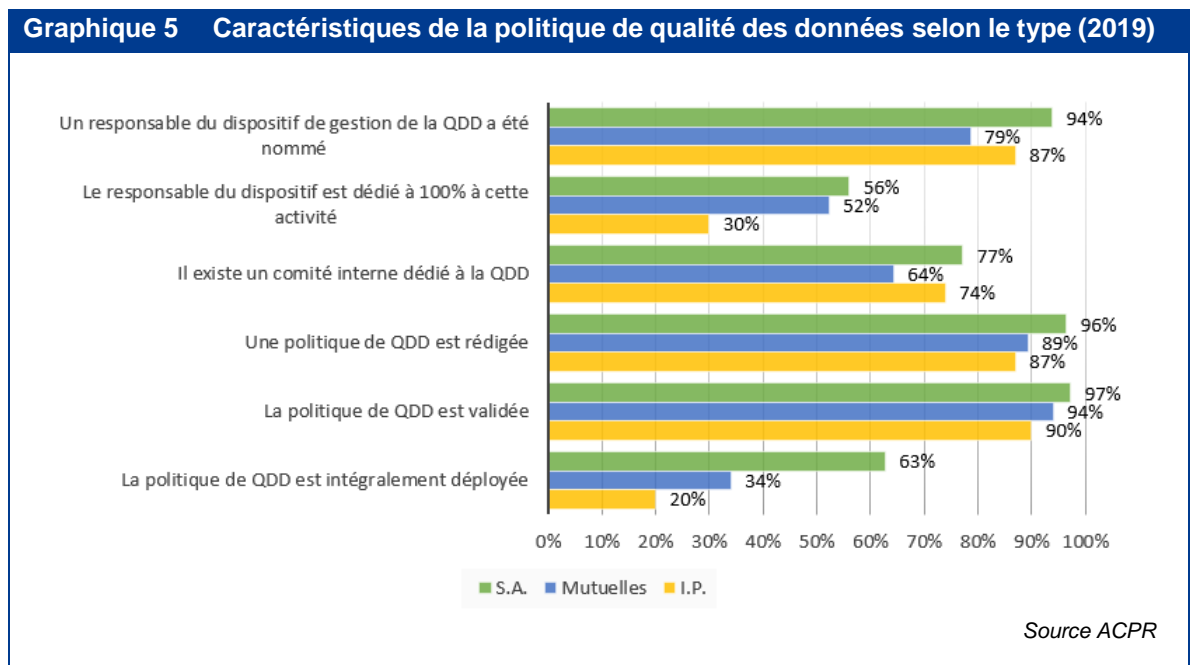


⁷ En référence à leur chiffre d'affaires

La vision par type d'organisme est également disponible :

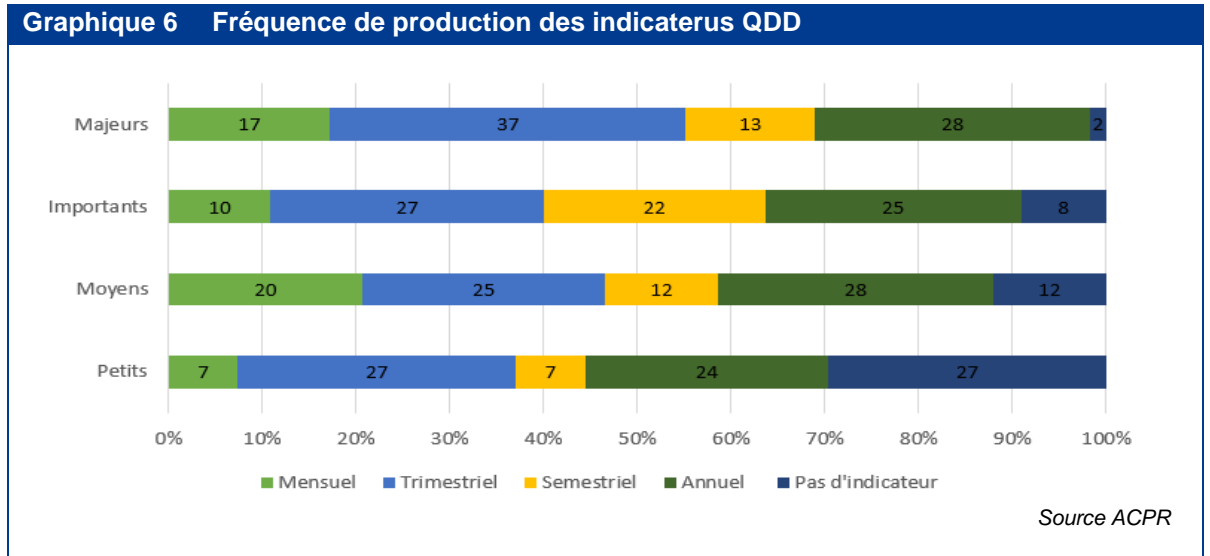


Dans l'ensemble, ces résultats n'ont pas significativement évolué depuis 2019. Les écarts peuvent s'expliquer par des évolutions des organisations et des pratiques dans les entreprises qui ont répondu aux deux occurrences de l'enquête mais également du fait que les échantillons des organismes ayant participé d'une occurrence à l'autre ne sont pas exactement les mêmes.

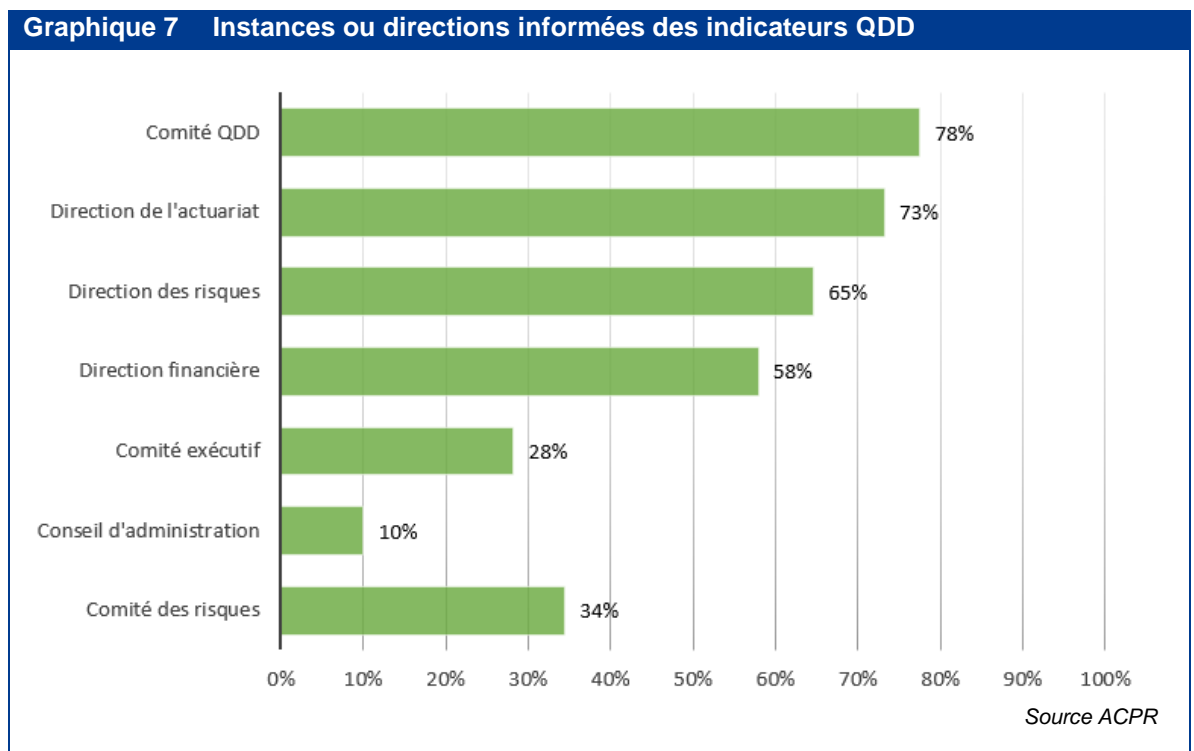


2. Pilotage de la qualité des données

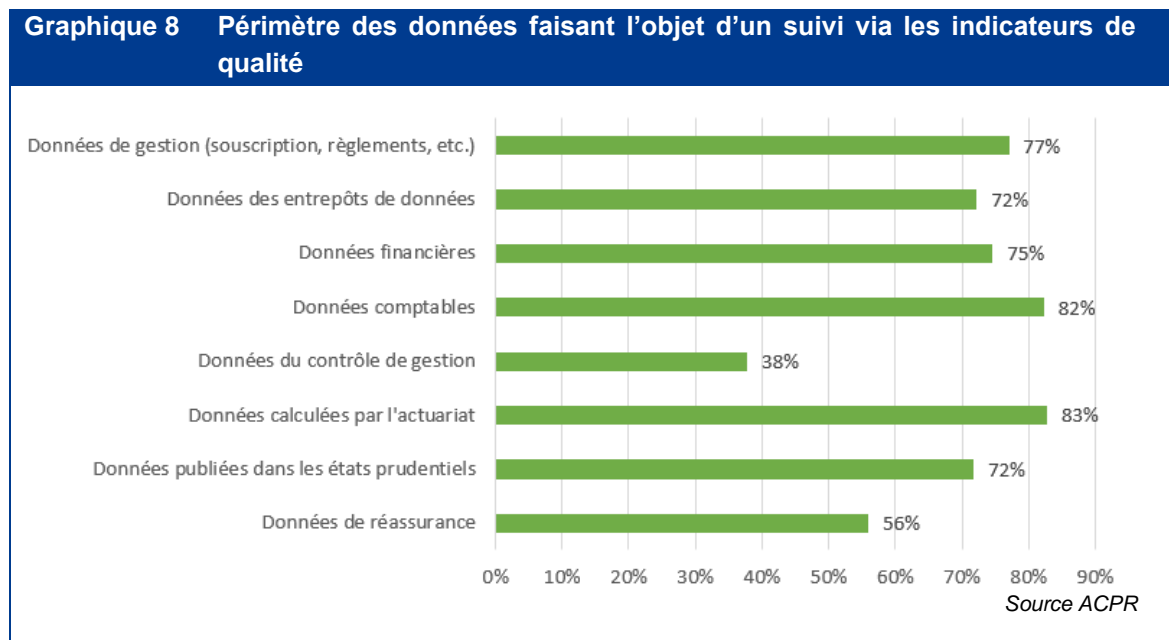
La plupart des organismes (87 %) ont mis en place des indicateurs de suivi de la qualité des données, les proportions allant de 71 % pour les petits organismes à 98 % pour les majeurs. Ces indicateurs sont majoritairement produits trimestriellement (zone en bleu clair ci-dessous) et annuellement (zone en vert foncé ci-dessous).



Ces indicateurs sont principalement présentés en comité QDD et à la direction de l'actuariat, la direction des risques et la direction financière mais rarement en comité exécutif et en conseil d'administration (situation identique à celle de 2019).

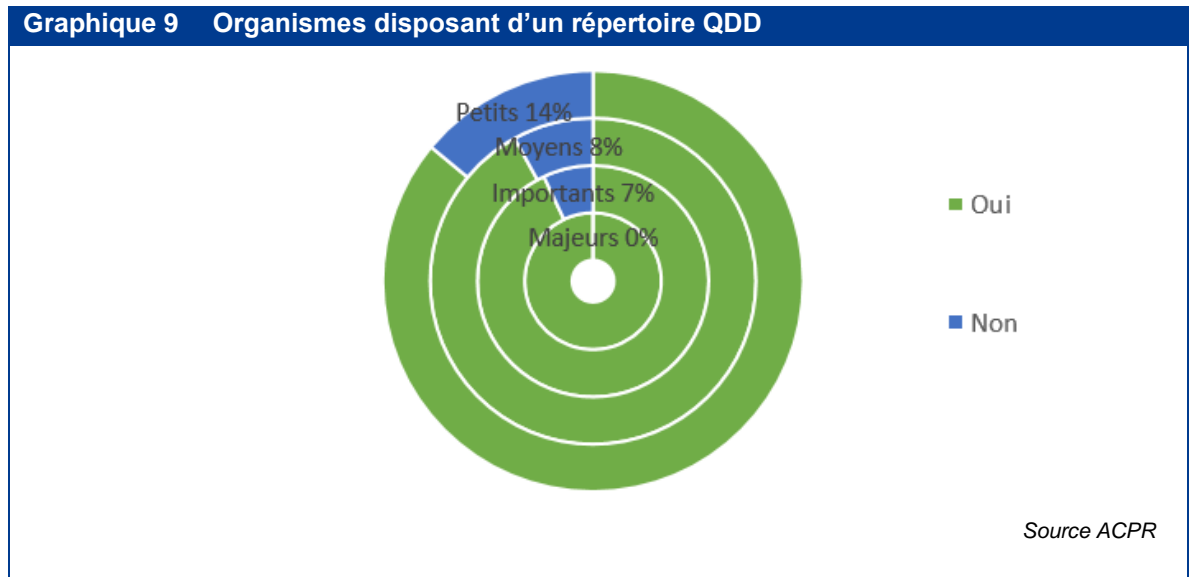


Les données principalement suivies par ces indicateurs QDD sont les données de gestion, les données issues des entrepôts de données, les données financières, les données comptables, les données calculées par l'actuariat et les données publiées dans les états prudentiels. En revanche, les données du contrôle de gestion apparaissent bien moins suivies par les organismes.

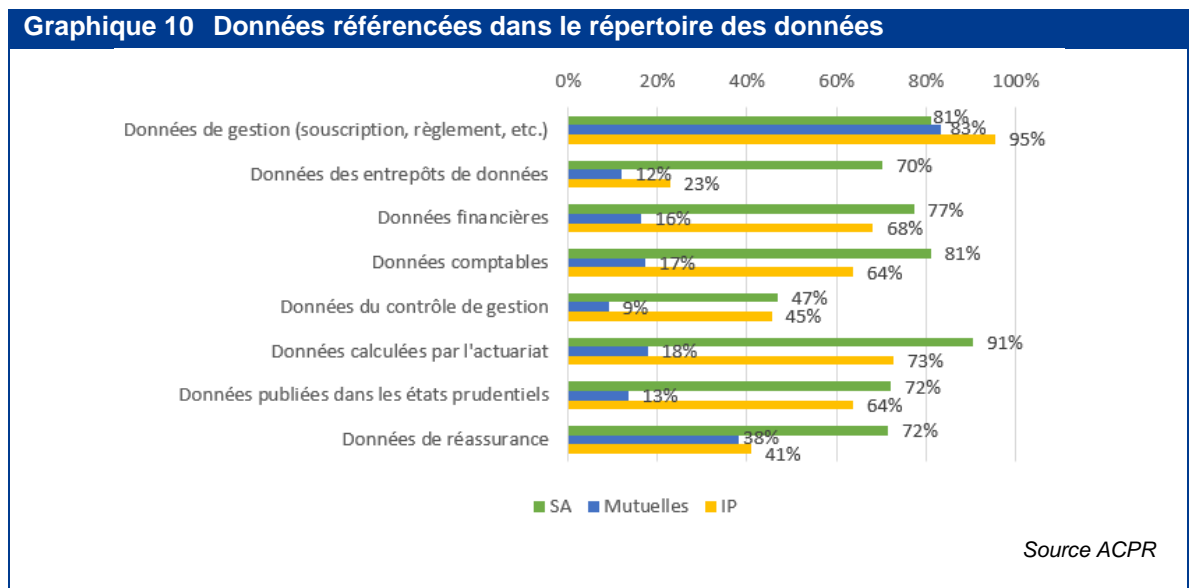


3. Répertoire des données

Bien que disposer d'un répertoire des données soit une obligation réglementaire inscrite dans la directive Solvabilité II, 7 % des organismes toutes tailles confondues n'en sont toujours pas dotés.

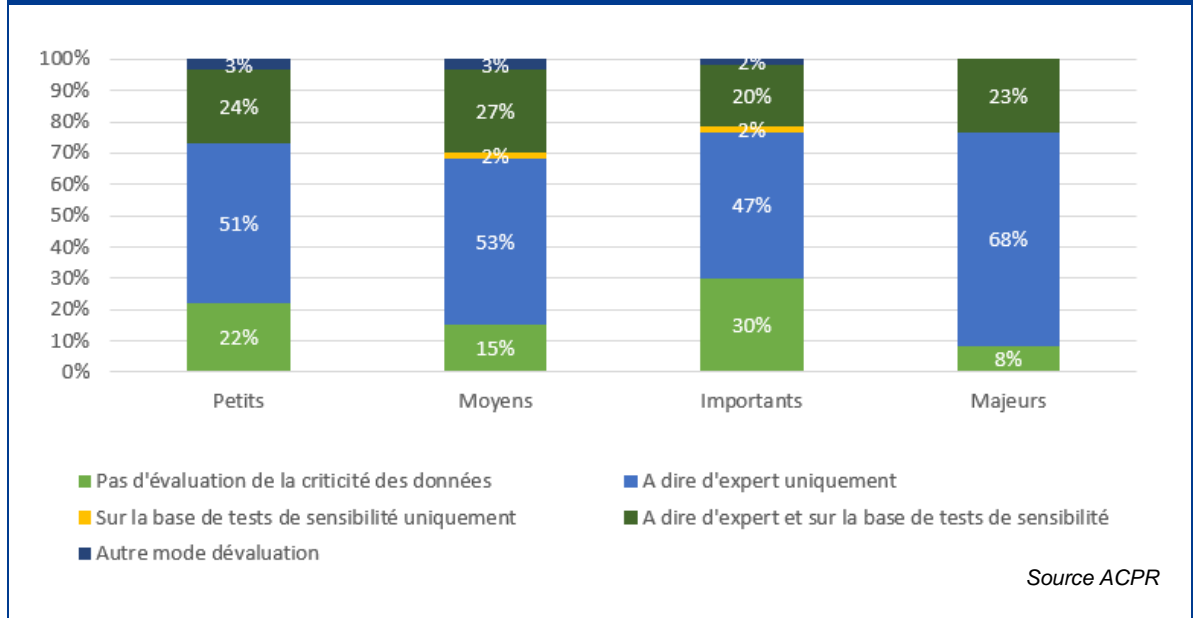


Pour une grande partie des organismes, les données calculées par l'actuariat sont effectivement décrites dans le répertoire, ainsi que dans une moindre proportion les données de gestion, les données comptables et les données financières. Sur ce point, les mutuelles se distinguent : contrairement aux sociétés d'assurance (SA) et aux institutions de prévoyance (IP), leur répertoire couvre moins de catégories de données.



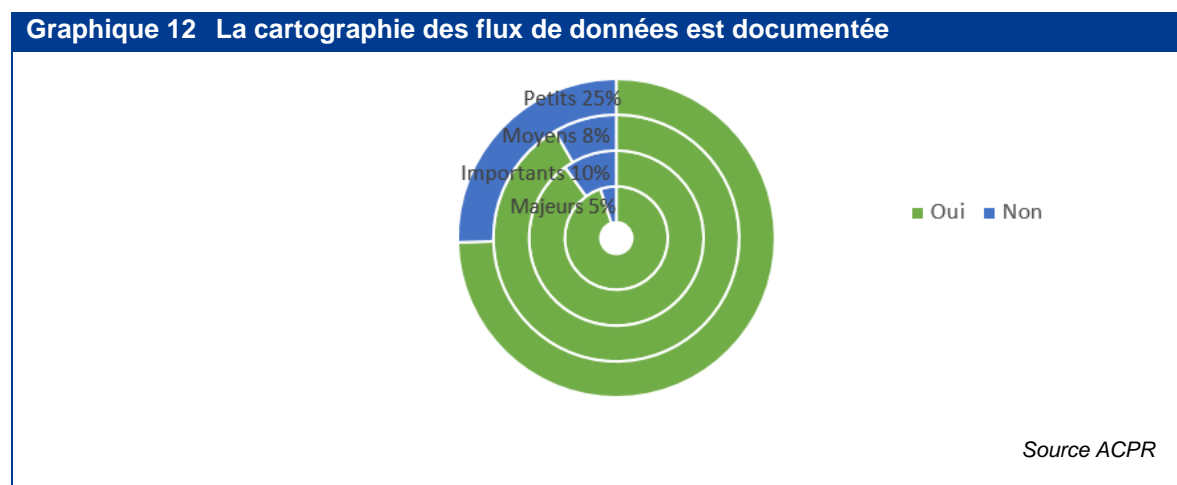
L'évaluation de la criticité des données n'est pas encore une pratique systématisée y compris dans les organismes de taille importante et majeure (8 % d'entre eux). Lorsqu'elle est réalisée, cette évaluation est fondée uniquement sur l'avis d'experts dans 55 % des organismes toutes tailles confondues. Par ailleurs, les organismes les plus matures sur la thématique de qualité des données (23 % des répondants) évaluent la criticité de leurs données en mixant cette approche avec des tests de sensibilité.

Graphique 11 Évaluation de la criticité des données



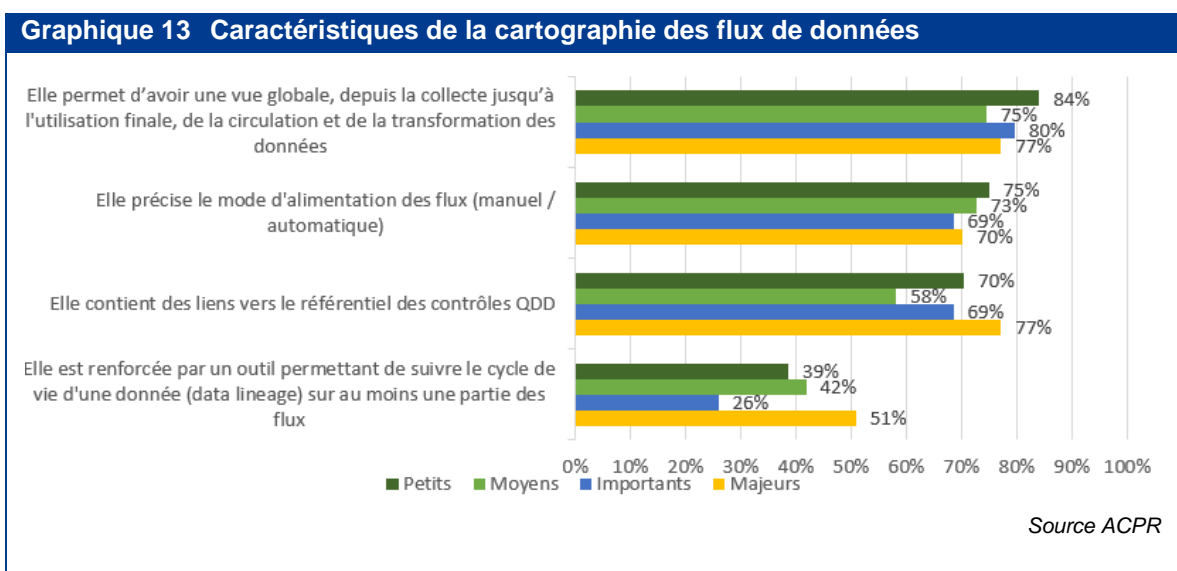
4. Cartographique des flux

Une large partie des organismes (88 %) indique avoir documenté une cartographie des flux de données Solvabilité II.



Cependant, pour 21 % des organismes, cette cartographie ne permet pas de disposer d'une vue globale de la circulation et de la transformation des données, depuis leur collecte et leur implémentation (notamment dans les systèmes de gestion) jusqu'à l'utilisation finale (actuariat, finance). De plus, dans 29 % des cas, le mode d'alimentation des flux (manuel/automatique) n'y est pas précisé. Sur ces aspects, les pratiques sont relativement homogènes quelle que soit la taille des organismes. Enfin, 31 % des organismes indiquent ne pas compléter leur cartographie avec des liens vers le référentiel des contrôles QDD.

L'usage d'outils de lignage⁸ de données n'est pas encore implanté dans les pratiques des organismes dont seuls 40 % (comme en 2019) renforcent leur cartographie avec ce type d'outil. Sur cette pratique, les institutions de prévoyance sont en retrait car 25 % d'entre elles utilisent de tels outils contre 42 % des sociétés d'assurance.

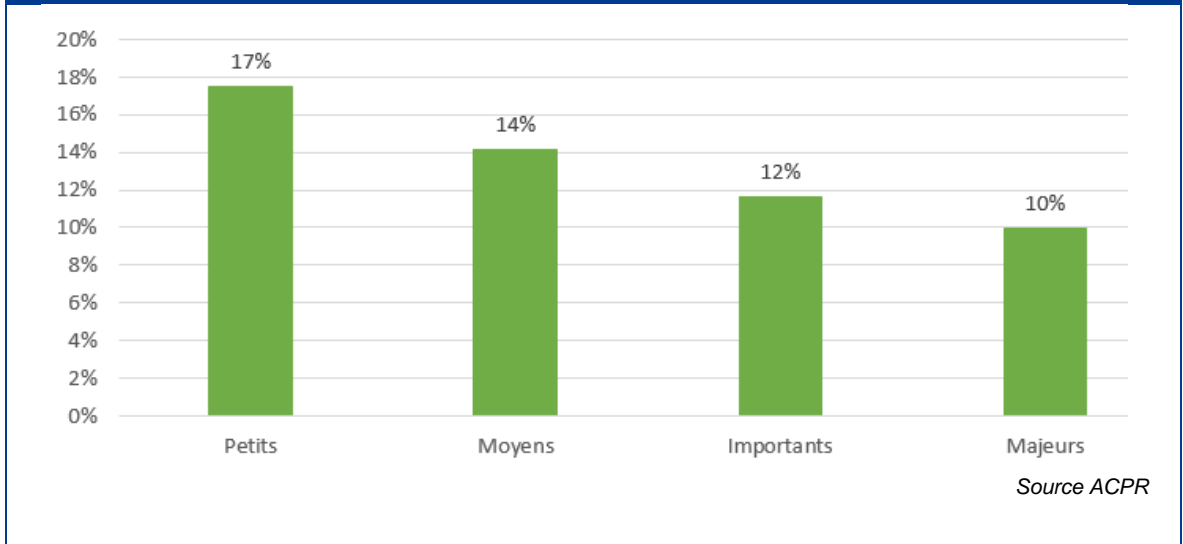


⁸ Lignage de données ou *data lineage* : processus qui permet de visualiser le cycle de vie de la donnée depuis sa source jusqu'à sa restitution ou son usage, avec tous les éléments de ses transformations successives (normalisation, transformation, règles de calcul, agrégation, filtrage, etc.)

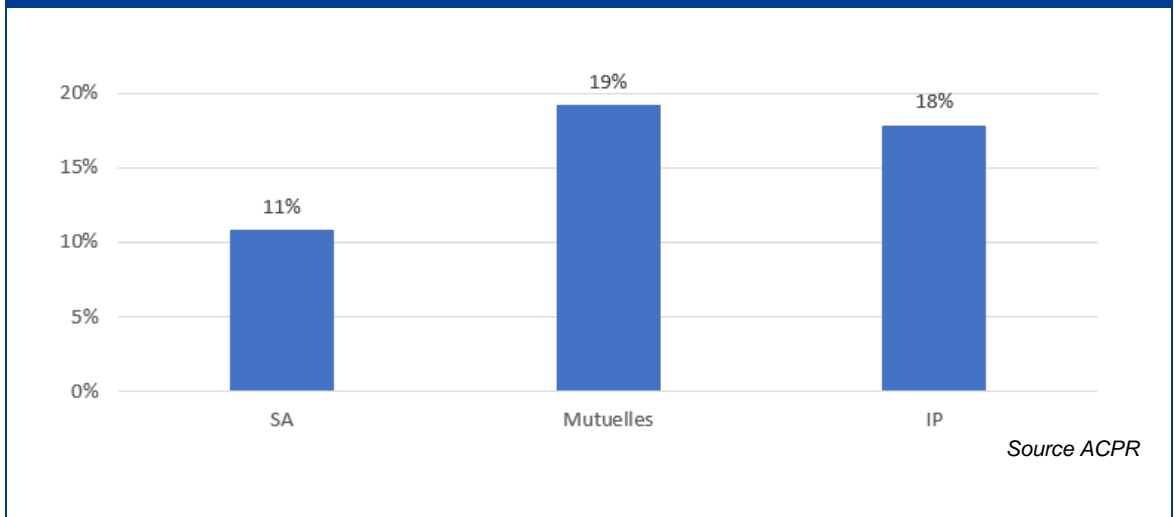
5. Caractéristiques de la gestion des données externes

18 % des répondants déclarent ne pas utiliser de données externes pour le calcul des provisions. Quand les organismes en utilisent, les données externes en question représentent environ 13 % (contre 10 % en 2019) du volume total de données traitées pour l'établissement des provisions techniques.

Graphique 14 Part des données externes de gestion impliquées dans le calcul du montant total de provisions (selon la taille)

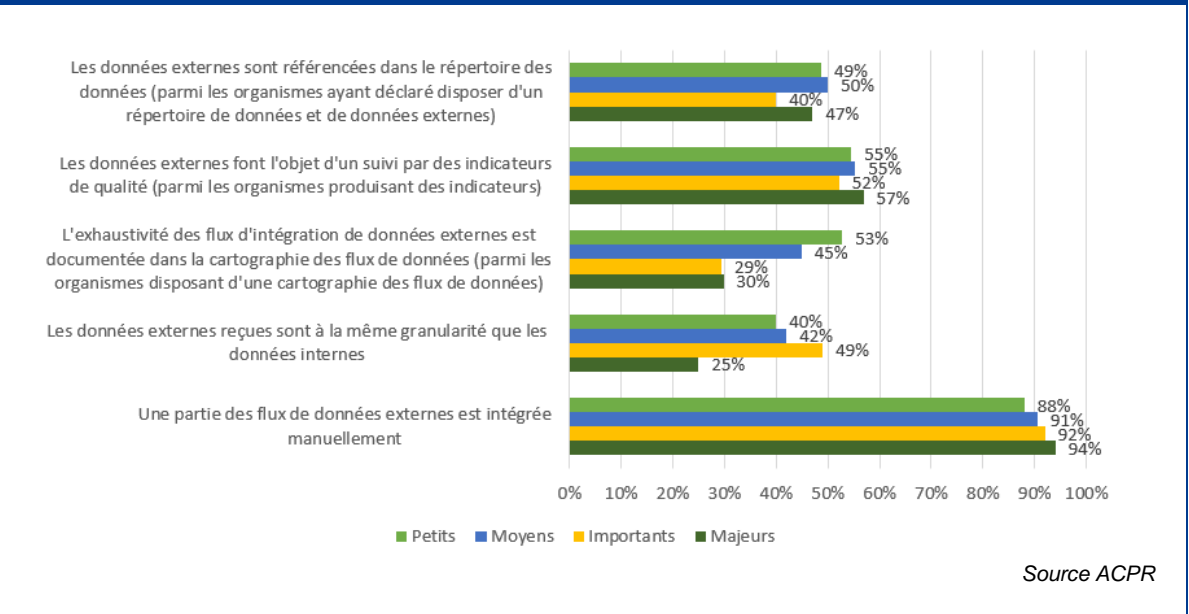


Graphique 15 Part des données externes de gestion impliquées dans le calcul du montant total de provisions (selon le type)



Comme en 2019, le niveau de maîtrise de ces données est perfectible et reste inférieur à celui des données gérées en propre par l'organisme. En effet, plus de la moitié (54 %) des organismes déclare ne pas référencer les données externes dans leur répertoire de données et ne pas les suivre par des indicateurs de qualité (45 %). Par ailleurs, parmi les entreprises qui utilisent des données externes pour leur calcul de provisions, seules 38 % présentent l'exhaustivité des flux de données externes dans leur cartographie.

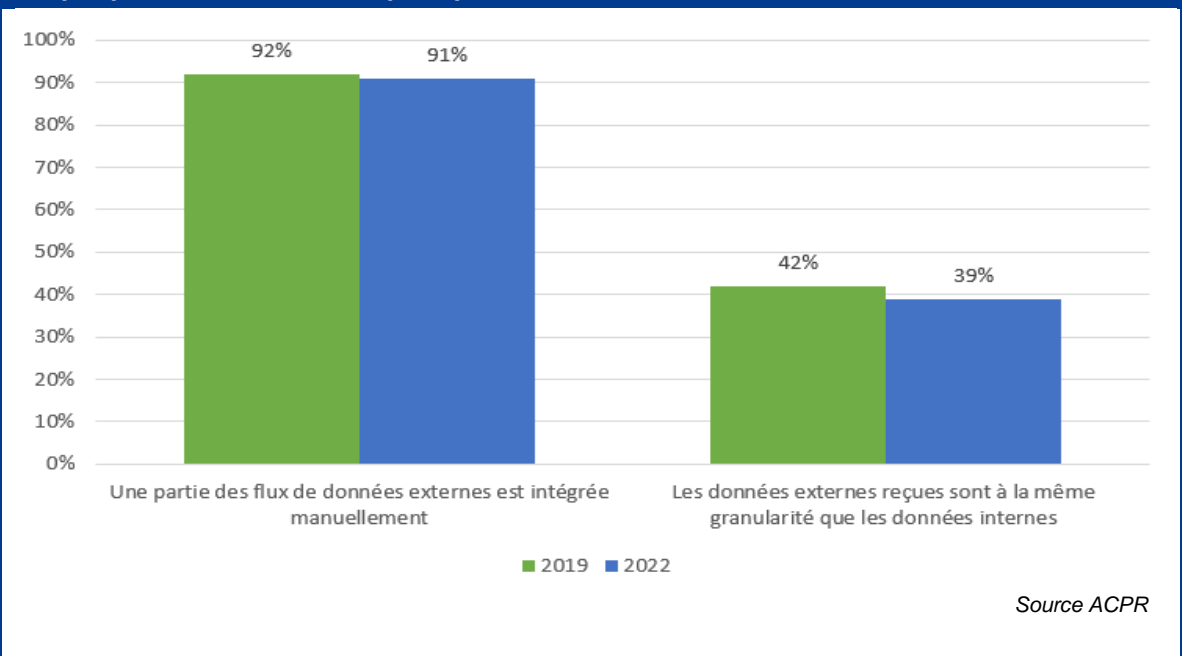
Graphique 16 Caractéristiques des données externes de gestion



Enfin, 61 % des organismes reçoivent des données externes à une granularité différente des données internes. Une grande majorité des organismes (91 %) doit intégrer ces flux externes manuellement, ce qui présente un risque accru d'erreur pour les calculs prudentiels.

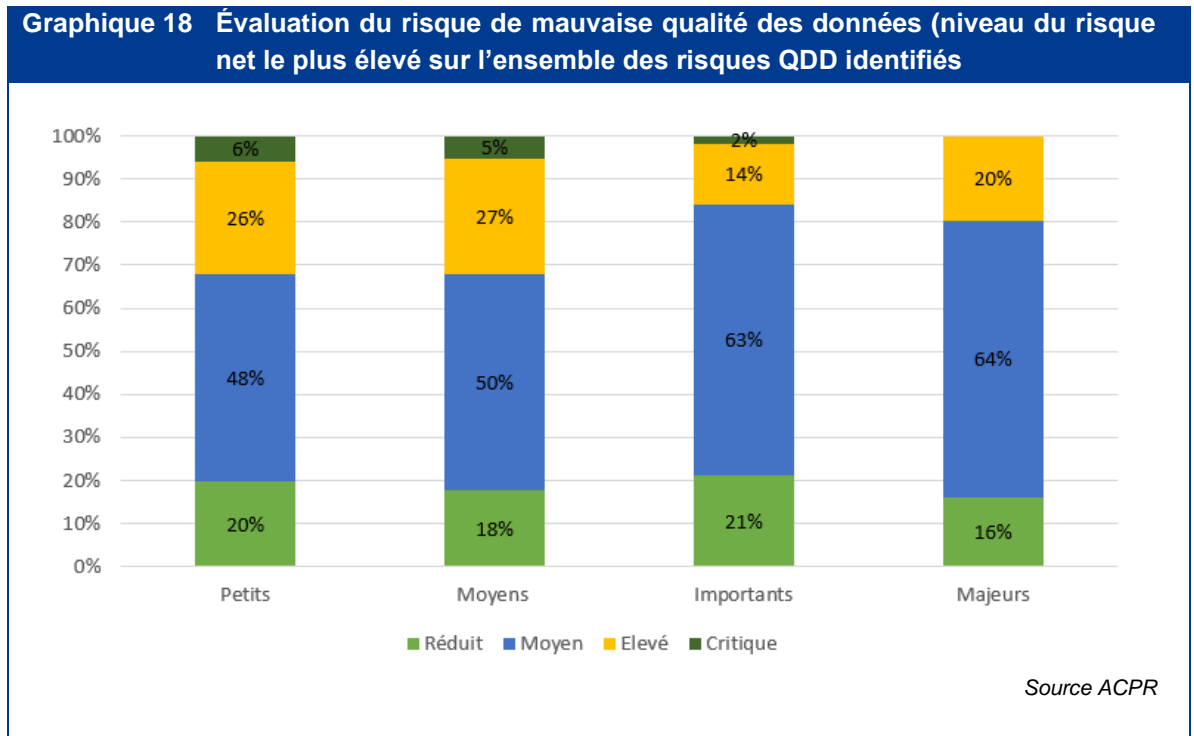
Les pratiques en matière d'intégration et de granularité des flux n'ont pas évolué significativement depuis l'enquête de 2019.

Graphique 17 Évolution des pratiques en matière de données externes

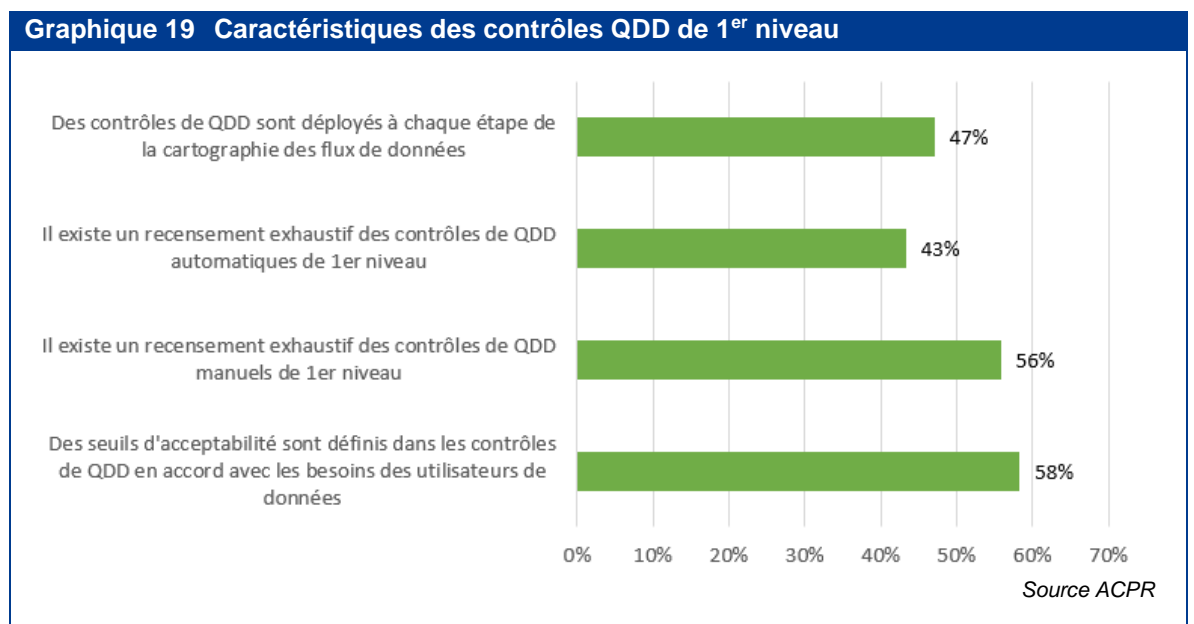


6. Dispositif de contrôle interne

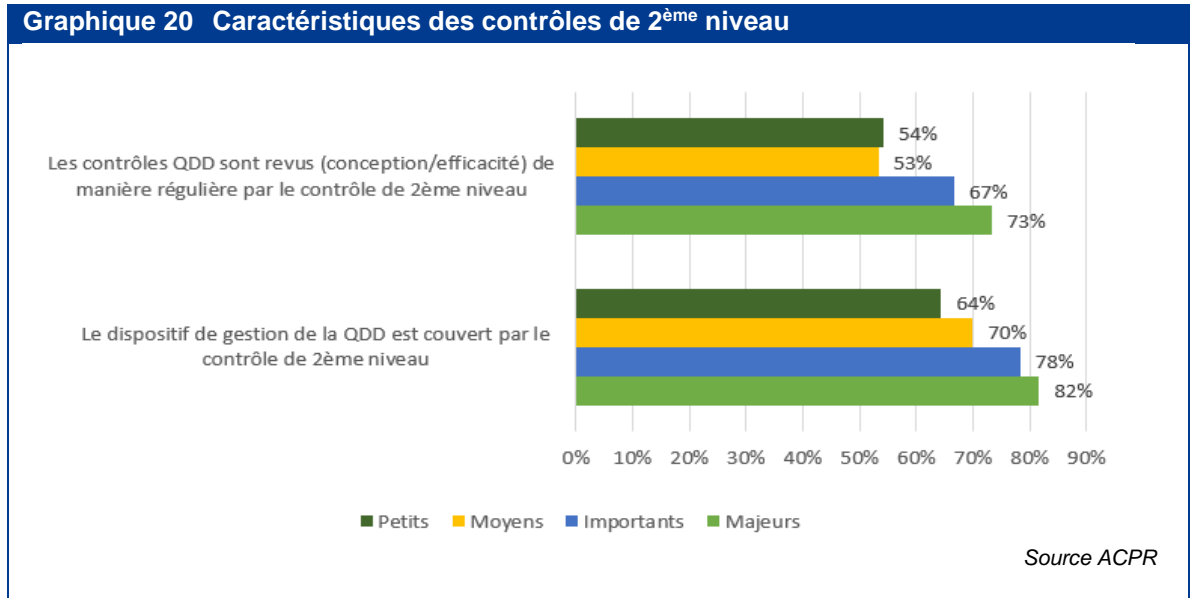
La grande majorité (92 %) des organismes a identifié le risque de mauvaise qualité des données dans la cartographie des risques. Un quart d'entre eux évaluent ce risque à « élevé » ou « critique » après prise en compte des mesures de maîtrise.



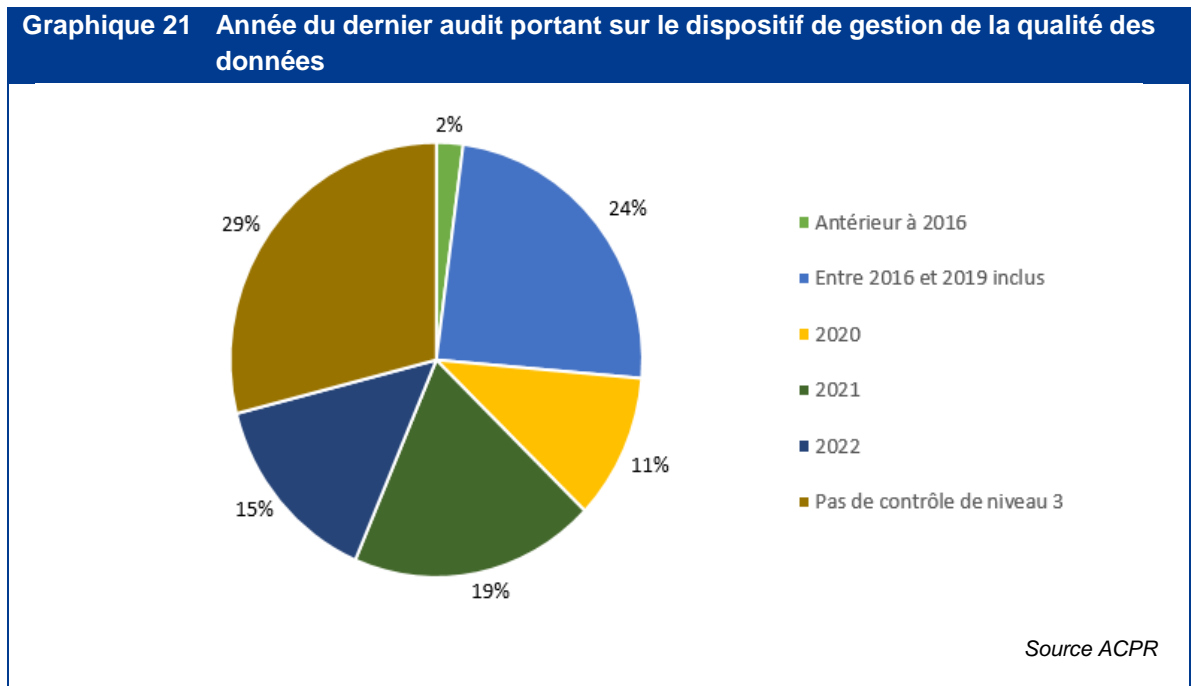
Moins de la moitié des organismes a, à ce jour, déployé des contrôles à chaque étape du transport et de la transformation des données. 58 % des répondants indiquent avoir défini des seuils d'acceptabilité dans les contrôles (en amélioration de 4 pts par rapport à 2019). De plus, seuls 39 % des organismes ont recensé à ce jour l'exhaustivité des contrôles manuels et automatiques de 1^{er} niveau réalisés sur les données. De plus, le recensement des contrôles automatiques présente un retard significatif sur le recensement des contrôles manuels.



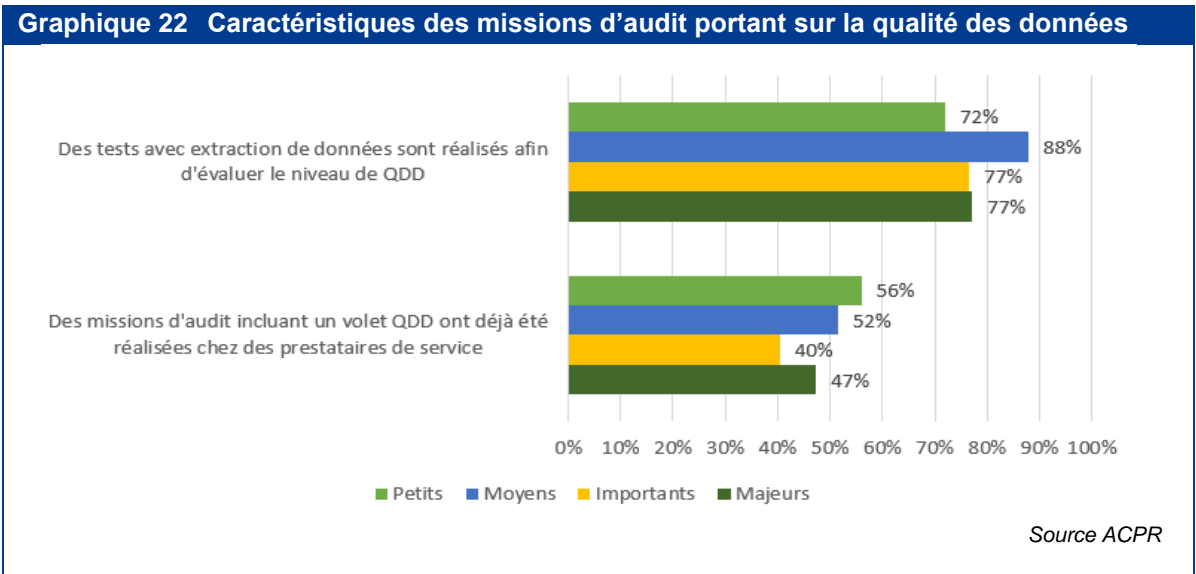
Dans un quart des organismes, le dispositif de gestion de la qualité des données n'est pas pris en compte dans le périmètre d'intervention de la deuxième ligne de défense. Pour les organismes qui, au contraire, incluent le processus de qualité des données dans le champ de contrôle de la 2^{ème} ligne de défense (75 %), les contrôles opérationnels (1^{er} niveau) relatifs à la QDD ne font l'objet d'une revue régulière par la 2^{ème} ligne de défense que dans 83 % d'entre eux (62 % du total).



Également, environ un tiers (29 %) des organismes n'a jamais réalisé d'audit sur le dispositif de qualité des données. Pour plus d'un quart (26 %) de ceux en ayant déjà réalisé, le dernier date d'avant 2020. En moyenne, le niveau d'appréciation globale issu de la dernière mission d'audit sur le sujet est évalué à 7 (sur une échelle de 10).



Ces audits incluent la plupart du temps des tests avec extraction de données (près de 80 % des organismes). Enfin, les audits incluant un volet QDD chez les prestataires de services restent rares (moins de la moitié des répondants).



Enfin, la fonction actuarielle formalise dans le rapport actuariel son appréciation de la suffisance et de qualité des données alimentant les provisions techniques dans la quasi-totalité des organismes (99 %). Pour ce faire, 75 % des fonctions actuarielles disposent d'un reporting formalisé synthétisant les résultats des contrôles et indicateurs relatifs à la qualité des données, cette proportion varie de 58 % dans les organismes les plus modestes à 88 % dans les organismes majeurs.

